

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'AVIGNON  
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 15 novembre 2021, à l'hôtel de ville du même endroit à 20 h.

Cette séance est sous la présidence de la mairesse, Rachel Dugas.

Sont présents les conseillers(ères) :

Geneviève Labillois	conseillère poste #1
Vanaly Leblanc	conseillère poste #2
Rémi Caissy	conseiller poste #3
Steven Olscamp	conseiller poste #4
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

209-11-2021 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, Rachel Dugas, déclare la séance ouverte à 20h et souhaite la bienvenue à tous.

210-11-2021 **2. ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

L'assermentation de chacun des membres du conseil est faite publiquement. Le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ainsi que le guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux sont remis à chacun des membres du conseil municipal.

211-11-2021 **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse, Rachel Dugas, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Assermentation des membres du conseil
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Constatation du quorum
5. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
6. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021
7. Correspondance
8. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état des revenus et dépenses)
9. Demandes de dons
10. Rapport d'entretien de la route verte (PAFERV)
11. Calendrier 2022 des séances régulières du conseil municipal
12. Embauche des employés d'hiver
13. Projet d'agrandissement et de mise aux normes de la Petite École
14. Dépôt de la liste des taxes à recevoir et autorisation de procéder
15. Avis de motion et présentation du projet de règlement #387 concernant le budget 2022
16. Octroi de contrats - Projet réfection de ponceaux rue Maguire, chemin du Grand-Platin et chemin sud-de-la-rivière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Accélération
17. Plan aménagement paysager 2022
18. Appui de la municipalité à la 10<sup>e</sup> édition du Festival gaspésien de contes et légendes, volet Nouvelle
19. Avis de motion et dépôt du projet règlement numéro #388 modifiant le règlement de zonage 325.1 de façon à ajouter à la grille des spécifications l'usage «Transport et activités connexes» comme usage autorisé dans la zone 142-IA

20. Octroi de contrat – changement éclairage bureau municipal
21. Projet – réfection rue des Érables fermeture du dossier autorisation paiement final
22. Changement signataire carte Visa Affaires
23. Octroi de contrat technologie informatique et communication
24. Octroi de contrat – Service de collecte - Matières résiduelles et recyclables
25. Appui aux services de garde au CPE-BC « Aux Joyeux Marmots »
26. Rencontre Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Rôle des élus
27. Période de questions pour le public
28. Clôture de la séance
29. Levée de la séance

À la suite de cette lecture, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

212-11-2021

#### **4. CONSTATATION DU QUORUM**

La mairesse, Rachel Dugas, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

213-11-2021

#### **5. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) qui stipule que chaque année, dans les soixante jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil doit déposer, devant le conseil, une déclaration écrite et mise à jour, des intérêts pécuniaires que le membre du conseil a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et divers autres intérêts.

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, mentionne avoir bien reçu de tous les membres du conseil, les formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires.

214-11-2021

#### **6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021**

Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

215-11-2021

#### **7. CORRESPONDANCE**

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

216-11-2021

#### **8. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)**

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 288 086,37 \$ (comptes payés au cours du mois, 83 133,46 \$ (salaires inclus) et des comptes à payer de 204 952,91 \$).

Un état des revenus et dépenses ainsi que les états comparatifs sont déposés au conseil municipal.

217-11-2021

## **9. DEMANDES DE DONS**

Considérant les demandes de dons suivantes :

- Demande de financement pour le projet ski-bus Pin Rouge 2022.
- Association hockey mineur de Carleton-sur-Mer, journée pré-novice de Nouvelle.
- La Ressource d'aide aux personnes handicapées, BSL Gaspésie, Iles-de-la-Madelaine, appui financier campagne d'automne du 25<sup>e</sup> anniversaire.

Considérant le poste budgétaire pour les dons en 2021.

Pour ce motif, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil autorise le don suivant :

- Demande de financement pour le projet ski-bus Pin Rouge 2022, montant de 400\$.
- Association hockey mineur de Carleton-sur-Mer, journée pré-novice de Nouvelle, montant de 300\$.
- La Ressource d'aide aux personnes handicapées BSL, Gaspésie, Iles-de-la-Madelaine, appui financier campagne d'automne du 25<sup>e</sup> anniversaire, montant de 50\$

218-11-2021

## **10. RAPPORT D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE (PAFERV)**

Il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le rapport d'entretien pour les sentiers de la Route Verte (Les Sentiers de Shoolbred) pour l'année 2021 soit accepté au montant de 13 495.13 \$.

Que le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à présenter pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, le rapport d'entretien pour l'année 2021 au ministère des Transports, permettant ainsi, l'obtention de la subvention d'aide à l'entretien de la Route Verte.

219-11-2021

## **11. CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Pour ce motif, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le calendrier ci-après soit adopté pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022 lesquelles débiteront à 20 h

Janvier 2 <sup>e</sup> lundi du mois	2022-01-10	Juillet 1 <sup>er</sup> mardi du mois	2022-07-05
Février 1 <sup>er</sup> lundi du mois	2022-02-07	Août 2 <sup>e</sup> lundi du mois	2022-08-08
Mars 1 <sup>er</sup> lundi du mois	2022-03-07	Septembre 1 <sup>er</sup> mardi du mois	2022-09-06
Avril 1 <sup>er</sup> lundi du mois	2022-04-04	Octobre 2 <sup>e</sup> mardi du mois	2022-10-11
Mai 2 <sup>e</sup> lundi du mois	2022-05-09	Novembre 1 <sup>er</sup> lundi du mois	2022-11-07
Juin 1 <sup>er</sup> lundi du mois	2022-06-06	Décembre 1 <sup>er</sup> lundi du mois	2022-12-05

220-11-2021

## **12. EMBAUCHE DES EMPLOYÉS D'HIVER**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'embauche des employés saisonniers réguliers pour une période de 20 semaines minimum soit autorisée.

221-11-2021

## **13. RÉOLUTION PORTANT SUR LA QUESTION DU SYSTÈME DE GICLEUR DANS LA PETITE ÉCOLE ET LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA FIRME ARPO ET PBA**

Considérant que la Municipalité a retenu les services de la firme Pierre Bourdages Architecte et de la firme d'ingénierie Arpo Groupe-conseil pour la réalisation des plans et devis relativement au projet d'agrandissement et de mise aux normes de la Petite École destinée à devenir une salle multifonctionnelle;

Considérant que ces consultants ont exprimé un avis à l'effet que les travaux de rénovation devraient comprendre un système de gicleurs automatiques, ce qui doit être le cas dans la mesure où le bâtiment en cause comprend une « scène » au sens de l'article 1.4.1.2 du Code de construction du Québec qui définit ce terme comme étant un « espace conçu pour donner des représentations publiques et comportant des possibilités de changement rapide de décors, un éclairage au plafond et les installations permettant de réaliser des effets sonores et lumineux, séparé généralement, mais non obligatoirement de la salle par un mur d'avant-scène et un rideau »;

Considérant que la Municipalité a obtenu de la firme Gespro inc. un rapport d'analyse, en date du 2 mars 2021, rédigé par M. Ronald Dubeau, conseiller en sécurité incendie et construction, à l'effet que les travaux projetés ne comportaient pas une « scène » au sens de la définition donnée à ce terme dans le Code de construction du Québec, lequel rapport d'analyse est versé aux archives de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité a aussi obtenu, en date du 9 mars 2021, un avis d'interprétation de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) à l'effet qu'une scène au sens du Code de construction doit comprendre tous les éléments de la définition, soit des installations permettant le changement rapide de décors, l'éclairage au plafond et les installations permettant de réaliser des effets sonores et lumineux, lequel avis est à l'effet que si toutes ces installations ne sont pas présentes, il ne s'agit pas d'une scène au sens du Code de construction et que les exigences relatives à la présence d'une telle scène n'ont pas être appliquées, notamment en ce qui a trait à la nécessité de gicler le bâtiment, lequel avis de la RBQ est versé aux archives de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité a également obtenu, en date du 5 novembre 2021, un avis de la Mutuelle des municipalités du Québec à l'effet que l'installation de gicleur n'est pas requise dans le bâtiment, à la suite de l'analyse par les responsables techniques en sécurité incendie et des lieux ainsi que les avocats du service de gestion des risques de la MMQ, des divers documents liés au présent dossier et versés aux archives de la Municipalité;

Considérant qu'il y a lieu, sur la base de ces trois avis concordants, d'exprimer aux consultants (architectes et ingénieurs) chargés de l'élaboration des plans et devis que la Municipalité est satisfaite de ces trois avis et que leur responsabilité professionnelle ne pourra être mise en cause par le fait que les travaux projetés ne comprendront pas un système de gicleurs;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal, dans le contexte du préambule de la présente résolution, avise ses consultants en architecture et en ingénierie chargés d'élaborer les plans et devis du projet de mise aux normes et d'agrandissement de la Petite École que leur responsabilité professionnelle ne pourra d'aucune façon être remise en cause par la Municipalité en l'absence d'un système de gicleurs puisque le conseil municipal juge, notamment sur la base des avis requis, que les travaux projetés ne nécessitent pas un tel système.

222-11-2021

#### **14. DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES À RECEVOIR ET AUTORISATION DE PROCÉDER**

Considérant l'article 1022 du Code municipal du Québec qui prévoit qu'au cours du mois de novembre, le secrétaire-trésorier doit préparer et soumettre pour approbation des membres du conseil, le nom et un état de toutes les personnes endettées envers la municipalité ;

Considérant l'article 3 du règlement 001-98 concernant la date pour les ventes pour taxes à la MRC d'Avignon mentionnant que la date pour transmettre l'état visé par l'article 1022 CM pour les taxes de l'année courante est le deuxième jeudi du mois d'avril ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la liste des personnes endettées envers la municipalité (taxes à recevoir) en date du 15 novembre 2021 et totalisant 162 695,02 \$ soit approuvée ;

Que les procédures annuelles courantes prévues pour le recouvrement des taxes dues (excluant les soldes inférieurs à 75 \$ et les exceptions) soient autorisées.

223-11-2021

#### **15. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #387 CONCERNANT LE BUDGET 2022**

L'avis de motion est donné par la conseillère Julie Allain, que sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour l'adoption du budget 2022 et fixant les taxes pour l'exercice 2022.

#### **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #387 CONCERNANT LE BUDGET 2022.**

La conseillère Julie Allain fait la présentation du projet de règlement.

Ce projet de règlement ayant pour objet d'adopter le budget de l'année financière 2022, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et les tarifs de compensation pour les services municipaux. Le budget 2022 sera un budget équilibré.

224-11-2021

**16. OCTROI DE CONTRATS - PROJET RÉFECTION DE PONCEAUX RUE MAGUIRE, CHEMIN DU GRAND-PLATIN ET CHEMIN SUD DE LA RIVIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ACCÉLÉRATION**

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a déposé une demande d'assistance financière au ministère des Transports, dans le cadre du Programme – Aide à la voirie Locale – Volet accélération dossier no CFY96436;

Considérant que la municipalité doit octroyer un mandat pour la surveillance des travaux;

Considérant que la municipalité doit octroyer un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux utilisés;

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions, une pour la surveillance des travaux et une pour le contrôle qualitatif des matériaux, pour le projet la réfection de ponceaux sur la rue Maguire, ch. Sud de la rivière et chemin Grand-Platin;

1. Surveillance des travaux, ARPO Groupe-conseil, au montant de 63 273,25\$, taxes en sus.
2. Contrôle qualitatif des matériaux utilisés, Englobe Corp, au montant de 12 670,00\$, taxes en sus.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la Municipalité de Nouvelle accepte l'offre soumise par ARPO Groupe-conseil, au montant de 63 273,25\$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux.

Que la Municipalité de Nouvelle accepte l'offre soumise par, Englobe Corp, au montant de 12 670,00\$, taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des matériaux utilisés.

Que le conseil autorise la mairesse, Rachel Dugas et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, à présenter et signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Accélération.

225-11-2021

**17. PLAN AMÉNAGEMENT PAYSAGER 2022**

Considérant que la Municipalité de Nouvelle souhaite poursuivre la réalisation de son plan d'aménagement 2022;

Considérant que Cascabella Design Paysager et Horticulture ont présenté le plan d'aménagement pour le territoire de la municipalité de Nouvelle en 2021;

Considérant que Cascabella Design Paysager et Horticulture, a réalisé une partie du plan d'aménagement pour le territoire de la Municipalité de Nouvelle en 2021;

Considérant que le conseil souhaite finaliser la réalisation du plan d'aménagement conçu par Cascabella Design Paysager et Horticulture;

Considérant la soumission #1161 Cascabella Design Paysager et Horticulture, au montant de 11 367,00\$ plus taxes applicables;

Considérant la soumission #1164 Cascabella Design Paysager et Horticulture, au montant de 4 022,00\$ plus taxes applicables;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle accepte l'offre de services de Cascabella Design Paysager et Horticulture, de 15 389,00\$ plus taxes applicables;

Que le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié à ce dossier.

226-11-2021

### **18. APPUI DE LA MUNICIPALITÉ À LA 10E ÉDITION DU FESTIVAL GASPÉSIEN DE CONTES ET LÉGENDES, VOLET NOUVELLE**

Considérant que la Municipalité de Nouvelle est impliquée depuis 2017 auprès du Festival Gaspésien de contes et légendes et profite ainsi d'un événement de calibre sur son territoire;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle fait partie d'un réseau régional de 4 villes-hôtes accueillant le Festival Gaspésien de contes et légendes;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle bénéficie de l'impact médiatique et économique du Festival, profitable pour la municipalité en termes de visibilité et d'attraction de visiteurs sur son territoire en saison estivale;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a un partenariat stratégique avec le Parc national de Miguasha, qui accueillera de manière temporaire le Festival d'ici à ce que la Petite École soit opérationnelle, ce qui encourage ainsi une relation stable et bénéfique avec l'un des plus gros attraits touristiques de la région;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle voit sa programmation culturelle fortement bonifiée grâce à un événement d'envergure régionale tel que le Festival Gaspésien de contes et légendes;

Considérant que dès 2023 la Petite École pourra à nouveau accueillir l'événement sur son site réaménagé et ainsi bénéficier du partenariat avec le Festival pour créer un afflux de visiteurs, augmenter sa visibilité et son offre;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la Municipalité appuie la réalisation de la 10e édition du Festival Gaspésien de contes et légendes, volet Nouvelle, en versant une contribution monétaire de 2 000 \$ et en fournissant, dans la mesure du possible, un accompagnement logistique à la tenue de l'événement;

Que la Municipalité puise les fonds nécessaires à même le poste des activités culturelles prévu au budget 2022.

227-11-2021

### **19. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO #388 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS L'USAGE « TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES » COMME USAGE AUTORISÉ DANS LA ZONE 142-IA**

Le conseiller Rémi Caissy donne avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro #388 modifiant le règlement de zonage numéro 325.1 de façon à ajouter à la grille des spécifications l'usage « transport et activités connexes » comme usage autorisé dans la zone 142-Ia

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #388 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS L'USAGE « TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES » COMME USAGE AUTORISÉ DANS LA ZONE 142-IA**

**SECTION 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

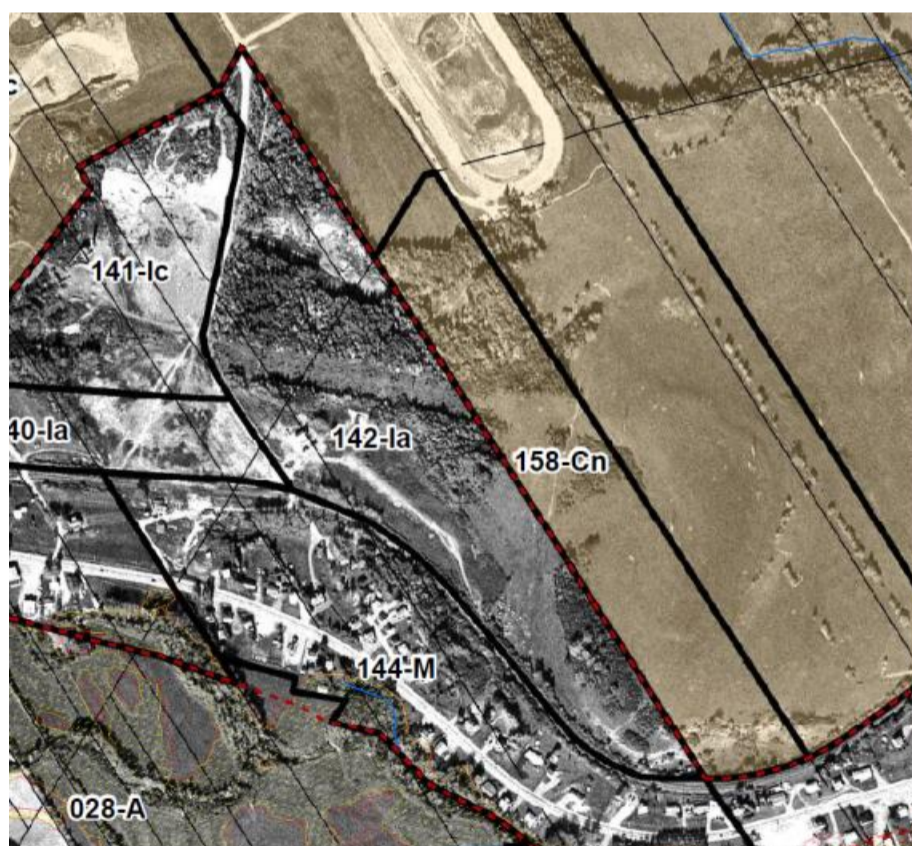
Le préambule ci-dessus mentionné fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était au long récit.

**ARTICLE 2 MODIFICATION À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

L'annexe « B » (grille des spécifications) faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 325.1 est modifiée par l'ajout de l'usage « transport et activités connexes » comme usage autorisé dans la zone 142-Ia.

**ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Ce présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



228-11-2021

**20. OCTROI DE CONTRAT – CHANGEMENT ÉCLAIRAGE BUREAU MUNICIPAL**

Considérant que l'éclairage extérieur et intérieur du bureau municipal nécessite une mise à niveau;



Considérant que ces modifications permettront à la Municipalité de Nouvelle de réduire les coûts d'énergie d'un montant de 1 817,36\$ par année et donc d'obtenir un retour sur investissement après 3,4 années;

Considérant que dans le cadre du programme Solutions efficaces d'Hydro-Québec, la Municipalité de Nouvelle pourrait bénéficier d'un appui financier de 3 635,95\$, correspondant à 32% des coûts admissibles de ce projet;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a sollicité par appel d'offres sur invitations deux entrepreneurs en électricité locaux;

Considérant la réception de deux soumissions :

1. Électricité Carl Pichette, au montant de 21 750,00\$, plus taxes applicables.
2. Gasse Électrique, au montant de 16 850,00\$, plus taxes applicables.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle octroie le contrat de changement de l'éclairage du bureau municipal à la compagnie Gasse Électrique Inc., au montant de 16 850,00\$, plus taxes applicables.

Que le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer et procéder au paiement, au nom de la Municipalité de Nouvelle, tous documents liés à ce projet.

229-11-2021

## **21. PROJET – RÉFECTION RUE DES ÉRABLES FERMETURE DU DOSSIER ET AUTORISATION PAIEMENT FINAL**

Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil autorise le paiement de la facture reliée au projet réfection rue des érables;

Nom :	Facture :	Montant :
Eurovia Québec construction Inc.	A038 18001886 2021	44 615,05\$ +Taxes applicables

230-11-2021

## **22. CHANGEMENT SIGNATAIRE CARTE VISA AFFAIRES**

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a élu une nouvelle mairesse, Rachel Dugas, à la suite des dernières élections municipales 2021;

Considérant que la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier ont le pouvoir de procéder à des achats avec la carte de crédit VISA Affaires, au nom de la Municipalité de Nouvelle;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Nouvelle autorise Rachel Dugas, cosignataire de la carte VISA Affaires, à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié à ce dossier.

Que le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot soit autorisé à transmettre le document, modification auprès du registraire des entreprises, à Desjardins.

231-11-2021

### **23. OCTROI DE CONTRAT – TECHNOLOGIE INFORMATIQUE ET COMMUNICATION**

Considérant que la Municipalité de Nouvelle s'est vu offrir une subvention d'un montant de 20 000,00 \$ de la MRC d'Avignon;

Considérant que la subvention sert à la mise à niveau TIC des équipements de la municipalité;

Considérant que la MRC d'Avignon a désigné la compagnie Solution Infomédia pour évaluer les besoins de la Municipalité de Nouvelle;

Considérant que le rapport démontre le besoin d'amélioration et d'achat d'équipements pour la salle du conseil municipal et de la salle de réunion;

Considérant que Solution Infomédia a soumis une soumission selon le rapport d'évaluation des besoins informatiques pour la Municipalité de Nouvelle, au montant de 13 852,00 \$ plus taxes applicables;

Il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle accepte la soumission de Solution Infomédia, au montant de 13 852,00\$, plus taxes applicables.

Que le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié à ce dossier.

232-11-2021

### **24. OCTROI DE CONTRAT – SERVICE DE COLLECTE - MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES**

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a adhéré au protocole d'entente intermunicipale concernant un service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables apo-2021-2024 (39 mois), proposé par la MRC d'Avignon;

Considérant que ce protocole d'entente n'inclut pas les services suivants, service de collecte des déchets (résidentiel et commercial), service de collecte des matières recyclables pour les conteneurs chargement avant, services liés à l'écocentre;

Considérant qu'au mois d'avril dernier, l'ancienne directrice-générale, Arlene McBrearty, à demander, de gré à gré, à Exploitation Jaffa de prolonger leur offre de service pour la collecte de matières résiduelles et recyclables pour l'année 2022;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a reçu de la part d'Exploitation Jaffa une offre de services incluant trois volets :

- 1) Service de collecte des déchets (résidentiel et commercial), au montant de 76 960,00\$, plus taxes applicables.
- 2) Service de collecte des matières recyclables pour les conteneurs chargement avant, 16 900,00\$, plus taxes applicables.
- 3) Services liés à l'écocentre, location de conteneur Roll-Off de 35vg3, au montant de 160,00\$ par mois/boîte, plus taxes applicables. Transport en simple, une boîte Roll-Off de 35vg3, au montant de 275,00\$ / transport, plus taxes applicables et le transport en double, deux boîtes Roll-Off de 35vg3, 418,00\$ / transport, plus taxes applicables.

Considérant que cette offre de services est sous le seuil de l'appel d'offres public et respecte le règlement numéro #365 sur la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Nouvelle;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la Municipalité de Nouvelle accepte la soumission d'Exploitation Jaffa qui inclus les trois volets présentés.

Que le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié à ce dossier.

233-11-2021

## **25. APPUI AUX SERVICES DE GARDE AU CPE-BC « AUX JOYEUX MARMOTS »**

Considérant que le regroupement de la MRC d'Avignon a déposé un mémoire au ministère de la Famille le 17 mai 2021;

Considérant que le « CPE-BC Aux Joyeux Marmots » démontre de l'intérêt pour la construction d'une nouvelle installation;

Considérant qu'actuellement le « CPE-BC Aux Joyeux Marmots » a une liste d'attente de 81 places et 38 préinscriptions;

Considérant que le besoin urgent d'avoir des places en CPE pour un retour facile au travail et la possibilité de retenir ou d'attirer les familles dans notre milieu;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle accepte de faire l'exemption de taxes foncières d'un terrain desservi sur son territoire;

Considérant que le zonage permet la construction d'un CPE, selon l'information reçue;

Considérant que le terrain, selon l'information reçue, n'est pas situé en zone inondable;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle désire accueillir ce projet;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la municipalité de Nouvelle informe le « CPE-BC Aux Joyeux Marmots » et les intervenants de sa volonté à accueillir un CPE;

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorisera l'exemption de taxes foncières par la Commission municipale;

Que le tout est conditionnel à l'acceptation du projet par le ministère de la Famille.

234-11-2021

## **26. RENCONTRE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – RÔLE DES ÉLUS**

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a des nouveaux membres du conseil municipal;

Considérant l'évolution et réglementation des lois municipales quant aux responsabilités des élus et à leurs rôles de conseillers(ères) et mairesse;

Pour ces motifs le conseil de la municipalité Nouvelle souhaite requérir les services du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour tenir une formation sur le rôle des élus.

235-11-2021

**27. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

La mairesse et les conseillers répondent aux questions posées.

236-11-2021

**28. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse, Rachel Dugas, déclare la séance close.

237-11-2021

**29. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 21 h 25.

---

Rachel Dugas,  
Mairesse

---

Benoît Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier